

**COMITE SYNDICAL DU 15/06/2026 – 17h30**  
**Liste des délibérations examinées en séance \***

<b>N° DELIBÉRATION</b>	<b>OBJET DELIBÉRATION</b>	<b>ADOPTÉE ou REJETÉE</b>
<b>2026 /15</b>	Délégation de compétences du Comité syndical au Président dans le cadre d'avis à rendre	<b>ADOPTÉE</b>
<b>2026 /16</b>	Délégation du Comité syndical au Président en matière de marchés publics et accords-cadres	<b>ADOPTÉE</b>
<b>2026 /17</b>	Constitution et installation de la commission urbanisme	<b>ADOPTÉE</b>
<b>2026 /18</b>	Désignation de représentants du Syndicat mixte à l'InterSCoT Grand Bassin Toulousain	<b>ADOPTÉE</b>
<b>2026 /19</b>	Désignation de représentants du Syndicat mixte à la Fédération Nationale des SCoT	<b>ADOPTÉE</b>
<b>2026 /20</b>	Désignation de représentants du Syndicat mixte à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)	<b>ADOPTÉE</b>
<b>2026 /21</b>	Désignation de représentants du Syndicat mixte aux différentes instances de l'AREC Occitanie	<b>ADOPTÉE</b>
<b>2026 /22</b>	Société Publique Locale AREC Occitanie – Création de Filiale	<b>ADOPTÉE</b>
<b>2026 /23</b>	Désignation de représentants du Syndicat mixte à l'ATMO Occitanie	<b>ADOPTÉE</b>
<b>2026 /24</b>	Désignation de représentants du Syndicat mixte aux CLEs des SAGEs du périmètre du SCoT du nord toulousain	<b>ADOPTÉE</b>
<b>2026 /25</b>	Désignation d'un représentant du Syndicat mixte à l'AUAT	<b>ADOPTÉE</b>
<b>2026 /26</b>	Indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents	<b>ADOPTÉE</b>
<b>2026 /27</b>	Finances locales : Approbation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du Syndicat mixte	<b>ADOPTÉE</b>
<b>2026 /28</b>	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux	<b>ADOPTÉE</b>
<b>2026 /29</b>	Désignation des délégué(e)s du SCoT au CNAS	<b>ADOPTÉE</b>

\* Cette liste est transmise dans le cadre de la réforme des règles de publicité des actes en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, conformément à l'article L. 5211-40-2 du CGCT, dans un délai d'un mois suivant chaque séance, afin de renforcer le droit à l'information des conseillers communautaires membres d'un Syndicat mixte qui ne siègent pas au Comité syndical.